



VILLE DE GREASQUE

# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 7.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLU  
Prescrit le : 20 / 06 / 2014  
Arrêté par DCM le : 19 / 07 / 2016  
Approuvé le : 13 / 03 / 2017

Retranscription des servitudes d'utilité publiques sur un plan unique : document non opposable aux tiers

**Légende**

- AC1 : servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- Int 1 : servitude instituée au voisinage des cimetières
- Cimetières
- I5 : construction et exploitation de canalisations de transports de produits chimiques
- I4 : servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
- PT3 : servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Remarque : Les servitudes PM1 résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles se trouve annexés en pièces 8.1 et 8.2 du PLU

